

MODULE DGR 8 RRI VL

10 heures

Public concerné

- Personnel d'exploitants
- Agents de service assistance en escale
- Agents de piste
- Intervenants dans la manutention, dans l'entreposage et chargement de fret susceptible de contenir des matières radioactives.
- Bagagistes

Objectifs pédagogiques

1. Comprendre l'importance de l'identification des marchandises dangereuses.
2. Savoir Identifier les marchandises dangereuses.
3. Pouvoir Reconnaître les marchandises dangereuses non déclarées.
4. Savoir Identifier les produits et articles dangereux acceptables au transport aérien.
5. Savoir comment traiter avec les passagers et membres d'équipages.
6. Connaître les marquages des colis de marchandises dangereuses.
7. Connaître et respecter les procédures de stockage et de chargement.
8. Comprendre les informations contenues contenu dans la notification au pilote.
9. Assurer le traitement des matières radioactives
10. Savoir comment appliquer les mesures d'urgences spécifiques en cas d'incident avec les matières dangereuses.

Programme

1. Généralités
2. Définition
3. Les classes de danger et leurs étiquettes
4. Les étiquettes de manutention
5. Les étiquettes de marquages spécifiques
6. Les marchandises dangereuses cachées
7. Les marchandises dangereuses transportées par les passagers et les membres d'équipage
8. Les bagages contenant du dioxyde de carbone solide et les fauteuils roulants électriques
9. Quizz intermédiaire
10. Le fret aérien
11. L'étiquetage et le marquage des colis
12. La déclaration d'expéditeur de marchandises dangereuses
13. Les quantités exemptées
14. Les procédures de stockage et de chargement
15. Les informations à transmettre au commandant de bord
16. Les piles lithium
17. Le traitement de matières radioactives
18. Quizz intermédiaire
19. Les mesures d'urgence
20. Examen final

Le + camas

- + Méthode pédagogique active et innovante permettant aux apprenants d'être acteurs de la formation
- + Formateurs professionnels du métier pour vous apporter une réelle expertise
- + Des formations complètes sur les plans théorique et pratique.

Numéro d'autorisation

N° d'autorisation d'exercice CNAPS : Remire-Montjoly FOR-973-2023-06-14-20180585849; Le Lamentin FOR-972-2026-11-19-20210586599; Wasquehal FOR-059-2026-11-08-20210585036; Pusignan FOR-069-2027-01-19-20210590823; Marignane FOR-013-2026-10-14-20210582258; Nice FOR-006-2026-10-14-20210582285; Pointe-à-Pitre FOR-971-2026-11-19-20210586598; Blagnac FOR-031-2026-12-03-20210587238; Rungis FOR-094-2023-04-12-20180587609; Sainte-Marie FOR-974-2023-07-30-20180663194; Mamoudzou FOR-973-2023-07-30-20180663202; Tremblay-en-France FOR-093-2027-04-27-20220611151; Saint Herblain FOR-044-2023-07-04-20180636006